

Déclaration de candidature

Élections de conseils d'éducation de district

(Loi sur les élections municipales, LN-B, 1979, c. M-21.01 art. 17 et 18)
(Loi sur l'éducation, LN-B, 1997, c. E-1.12, par. 36.5(5), art. 36.41, 36.5 et par 36.7(4))



M 04 012
(2020-02-04)

Partie A : Réception de la déclaration de candidature (réservé à l'usage du (de la) directeur(trice) du scrutin)

Notes : En vertu de l'article 17 de la *Loi sur les élections municipales* :

- Le directeur du scrutin municipal ne peut recevoir une déclaration de candidature ou lui donner suite que si la déclaration est revêtue du consentement écrit du candidat et il est convaincu qu'au moins dix signataires de la déclaration ont qualité d'électeur à l'élection.
- Le directeur du scrutin municipal, après avoir revu à sa satisfaction une déclaration de candidature complétée, doit remettre à la personne qui a déposé la déclaration de candidature un accusé de réception, ce qui constitue une preuve *prima facie* que le candidat a été dûment et régulièrement désigné.

La déclaration de la personne candidate a été acceptée.

(Directeur(trice) du scrutin municipal)

(Date)

Partie B : Identification et coordonnées de la personne candidate

Notes : Veuillez imprimer ou taper tous les renseignements (à l'exception des signatures).

- Une personne candidate peut compléter cette déclaration ou elle peut demander à un agent de compléter les parties B, D et E.
- Une déclaration de candidature complétée peut être télécopiée au (à la) directeur(trice) du scrutin, mais l'originale doit aussi être envoyée.
- Après que la déclaration de candidature est acceptée, elle est considérée comme document public et peut être consultée.
- Le nom, le sexe et l'adresse de voirie de la personne candidate sont publiés en ligne lors d'une élection et dans le rapport officiel du directeur des élections municipales suivant l'élection.

Les personnes dont les noms figurent à la partie E, étant habilités à voter pour la personne candidate à cette élection et étant parents d'un élève inscrit dans le district scolaire _____, présentent :

Nom du (de la) candidat(e) tel que devant figurer sur le bulletin de vote :		Profession :
Prénom	Second prénom ou initiale	Nom de famille
Sexe :	Courriel :	Numéro de téléphone :
Adresse de voirie du (de la) candidat(e)		Adresse du (de la) candidat(e) pour fins de signification (si différente)
Numéro, rue, unité		Numéro, rue, unité
Municipalité, code postal		Municipalité, code postal
comme candidat(e) à la prochaine élection de conseils d'éducation de district qui sera tenue le _____, 20____, pour conseiller de conseil d'éducation de district dans le sous-district n° _____ (ou zone _____) dans le district scolaire _____.		Sortant(e) : <input type="checkbox"/> ou Nouveau(elle) : <input type="checkbox"/>

Coordonnées facultatives à être affichées sur le site Web d'Élections NB :

Notes : Après qu'une déclaration de candidature est acceptée, le nom de la personne candidate, son sexe, son adresse pour fins de signification seront disponibles sur le site Web d'Élections NB pendant la période électorale. Son numéro de téléphone, son adresse courriel et l'adresse de son site Web facultatifs le seront également.

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse du site Web (URL, site Web, Facebook, etc.) :

Partie C : Consentement du candidat ou de la candidate à être présenté(e) :

Notes :

- En vertu de l'article 18 de la *Loi sur les élections municipales*, nul n'est admis à poser sa candidature s'il n'a pas résidé dans le district scolaire sus-nommé pendant une période d'au moins six mois précédant immédiatement l'élection.
- En vertu de l'article 36.41 de la *Loi sur l'éducation*, nul n'est admis à poser sa candidature s'il ne réside pas dans la zone électorale ou le sous-district scolaire au moment de sa mise en candidature.
- La résidence d'une personne est définie sous l'article 14 de la *Loi sur les élections municipales*.
- En vertu de l'article 36.5 de la *Loi sur l'éducation*, le candidat au poste de conseiller doit attester dans sa déclaration de candidature qu'il est disposé à exercer ses fonctions dans la langue officielle du district scolaire pour lequel il se présente.

Je, _____, consens à la présentation de ma candidature. Je certifie que
(nom)

mon nom, mon adresse de voirie, ma profession et l'adresse à laquelle pourra m'être effectuée la signification de tous documents légaux en vertu de la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur les élections municipales* sont telles que indiquées à partie B. Je certifie que :

- Je suis citoyen(ne) canadien(ne), que je serai âgé(e) de 18 ans ou plus le jour de l'élection, et que j'aurai été ordinairement résident(e) dans la province pendant au moins 40 jours précédant immédiatement l'élection;
- Je suis ordinairement résident(e) dans le sous-district n° _____ ou zone n° _____ du district scolaire _____ lorsque présenté(e).
- J'ai résidé habituellement dans le district scolaire sus-nommé pendant une période d'au moins six mois précédant immédiatement l'élection et je m'attends à être ordinairement résident(e) dans le district scolaire le jour de l'élection;
- Je ne suis pas un employé du Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, ni d'une école ou d'un district scolaire et
- si je suis élu(e), je m'acquitterai de mes fonctions de conseiller(ère) dans la langue officielle de ce district.

(À être signé par le (la) candidat(e) en présence du témoin à la signature du (de la) candidat(e).)

Revêtu de ma signature à _____ comté de _____
au Nouveau-Brunswick, le _____, en présence de :

(Témoin à la signature du (de la) candidat(e))

Candidat(e)

Partie D : Témoin aux signatures des présentateurs

Je, _____, certifie que :
(nom)

- J'ai vu les électeurs énumérés ci-dessous dans la Partie E signer leurs noms comme présentateurs de la personne candidate nommée;
- au meilleur de ma connaissance, chaque présentateur est le parent d'un élève inscrit dans une école dans ce district;
- au meilleur de ma connaissance, chaque présentateur est habilité à voter pour cette personne candidate à l'élection.

Fait à _____)

_____)

_____)

dans le comté de _____)

_____)

au Nouveau-Brunswick, _____)

_____)

le _____, 20 _____ . _____)

(Témoin aux signatures des présentateurs)

Partie E : Signature des électeurs présentateurs

Notes:

- La *Loi sur les élections municipales* exige la signature d'**au moins 10** électeurs habiles à voter pour le candidat désigné dans le district scolaire et le sous-district scolaire ou la zone scolaire, le cas échéant, où le candidat se présente.
- La *Loi sur l'éducation* exige que les présentateurs soient aussi parents d'un élève dans le district scolaire (mais pas nécessairement dans le sous-district ou la zone scolaire).
- Un candidat, un membre de la famille d'un candidat ou toute autre personne peut recueillir la signature des présentateurs et en être le témoin.
- La personne qui recueille les signatures des présentateurs doit être présente et être témoin de l'électeur qui signe ce formulaire. Une personne **ne peut** être son propre témoin.
- Si plus d'une personne recueille des signatures de présentateurs pour le même candidat, chaque personne doit compléter une Partie D et Partie E séparées comme témoin aux signatures. Joindre des pages supplémentaires au besoin.

Nom du témoin aux signatures des présentateurs ci-dessous :

<i>(Écrire clairement en caractères d'imprimerie SVP)</i>					
No.	Nom du présentateur	Adresse de voirie du présentateur	École où est (sont) inscrit(s) le(s) enfant(s) du présentateur	Signature du présentateur	Signature du témoin à la signature du présentateur
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					